

### Entretiens canado-norvégiens sur les pêcheries

Des représentants des Gouvernements canadien et norvégien se sont réunis à Oslo les 15 et 16 septembre 1975 pour discuter des questions de pêche qui intéressent les deux pays.

Les discussions étaient inspirées de part et d'autre par le souci d'assurer le bien-être des collectivités riveraines et une gestion, une conservation et une utilisation rationnelles des ressources biologiques des eaux côtières.

Les deux parties attachent une grande importance à leur coopération future dans le domaine des pêcheries, compte tenu de l'extension prévisible des limites de leur juridiction nationale en matière de pêche et de leur désir commun de favoriser une élaboration méthodique du droit de la mer. Elles ont reconnu qu'en vertu des principes pertinents du droit international, le Canada et la Norvège, en tant qu'États riverains, ont au chapitre de la conservation et de la gestion des ressources biologiques situées dans les secteurs extérieurs et adjacents aux eaux pêchées actuellement sous leur juridiction, des droits et des devoirs spéciaux à l'égard desquels se dégage actuellement un consensus à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Elles ont jugé impérieux et tout à fait indiqué d'établir dès maintenant les principes sur lesquels se fonderont leurs relations futures en matière de pêche, conformément aux principes du droit international en cours d'élaboration. Elles ont également jugé opportun de coordonner et d'harmoniser leur action en ce qui concerne l'extension de leurs zones respectives de juridiction sur les pêcheries.

#### Accord bilatéral

Les deux parties ont convenu d'entamer prochainement des négociations officielles en vue d'élaborer un accord bilatéral sur les conditions dans lesquelles se poursuivront, assujetties à la réglementation et au contrôle canadiens, les futures activités de pêche de la flotte norvégienne dans les secteurs où s'étendra la juridiction canadienne et qui débordent présentement les limites de la mer territoriale et les zones de pêche canadiennes au large de la côte atlantique, si, comme on le prévoit, le principe de la zone

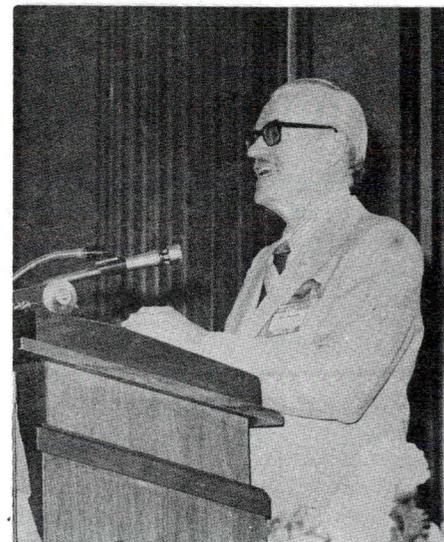
économique est reconnu ou si les limites des pêcheries sont reculées jusqu'à 200 milles nautiques des côtes. En guise de préliminaires à ces négociations, les deux parties ont passé en revue les grandes lignes de l'accord envisagé, prenant note qu'il existe déjà entre les deux Gouvernements des accords bilatéraux sur les pêches et la chasse au phoque, lesquels resteraient en vigueur, selon leurs dispositions respectives, dans les secteurs auxquels ils s'appliquent.

#### Conservation des stocks

En raison de l'épuisement sérieux des stocks dans le secteur couvert par la Convention internationale sur les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest (ICNAF) et par la Convention internationale sur les pêcheries de l'Atlantique nord-est (NEAFC), les deux parties ont reconnu qu'il était urgent de prendre des mesures énergiques pour préserver les pêcheries dans les autres secteurs pour le bien des pêcheurs côtiers et de l'humanité toute entière. Elles ont passé en revue les propositions canadiennes pour la conservation et la gestion des stocks de poissons au large de la côte atlantique du Canada. Ces propositions avaient d'abord été présentées lors de la réunion de l'ICNAF en juin dernier, et elles ont été à l'ordre du jour de la réunion extraordinaire de l'ICNAF à Montréal en septembre. Elles prévoient une diminution considérable de l'activité des flottes étrangères, une réduction de la prise maximale permise pour les stocks menacés et une augmentation des quotas consentis à l'État riverain en fonction de sa capacité d'exploitation. Les représentants canadiens ont souligné toute l'importance que le Canada attache à la conclusion d'un accord sur ces propositions. Les représentants norvégiens ont insisté sur la nécessité de réduire les activités de pêche dans les secteurs de la NEAFC et de l'ICNAF.

#### Office de Tourisme du Canada

Le nom de Dan Wallace est devenu synonyme de progrès dans l'industrie touristique où il oeuvre depuis près de 20 ans. Sous la tutelle de cet homme d'action, respecté de tous, le tourisme au Canada a pris une telle ampleur que l'OTC est devenu la plus importante



association touristique au monde.

Le directeur général de l'Office de tourisme du Canada a pris sa retraite le 26 septembre, lors de son 65e anniversaire de naissance. C'est avec regret qu'il a quitté son poste, "le meilleur dans la fonction publique", a-t-il ajouté.

#### Sa carrière dans le tourisme

De 1958 à 1961, M. Wallace a été directeur du tourisme et de l'information en Nouvelle-Écosse, poste équivalant à celui de sous-ministre. M. Robert Stanfield, un de ses anciens collègues de l'Université Dalhousie, était alors premier ministre de la province. En 1961, il est nommé sous-directeur de l'OTC à Ottawa et, de concert avec son chef, M. Alan Field, élabore en 1962 un programme quinquennal qui se terminera en l'année du centenaire de la confédération canadienne. "Nous avons soumis nos plans à M. George Hees, qui était alors ministre de l'Industrie et du Commerce, et lui avons déclaré qu'en triplant le personnel, le budget et l'espace de bureau nous pourrions récolter annuellement un milliard de dollars en revenus touristiques. Le ministre nous a fait confiance et nous avons obtenu les résultats espérés.

Ce fut le point tournant pour le tourisme au Canada. M. Mitchell Sharp, qui succède à M. Hees, nous encourage à son tour et, depuis, le tourisme au Canada n'a jamais cessé de prendre de l'ampleur."

Quand Dan Wallace est arrivé à Ottawa en 1961, l'OTC comptait deux bureaux à l'extérieur de la capitale canadienne et son budget s'élevait à